



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTRECŒUR TENUE LE MARDI 7 FÉVRIER 2023 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS MADAME LA MAIRESSE MAUD ALLAIRE, MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE BÉRARD, PIERRE-OLIVIER ROY, PIERRE BÉLISLE, CLAUDE DANSEREAU ET MESDAMES LES CONSEILLÈRES KARINE MESSIER ET MAGGY BISSONNETTE

2023-02-042

AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - IDENTIFICATION DES IMMEUBLES VISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CONTRECŒUR

Considérant que, le 17 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Contrecœur a adopté le règlement 1289-2022 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

Considérant que, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

Considérant que, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles du territoire de la ville de Contrecœur, lesquels portent les numéros de lots 4 814 594, 4 814 595, 4 814 598, 4 814 599, 4 814 602, 4 814 603, 5 025 715, 5 024 963, 4 815 056, 4 813 260, 4 813 261, 5 108 782, 5 108 783, 5 025 538, 5 891 619, 4 814 610, 4 814 606, 4 814 607, 4 814 608, 4 814 609;

Considérant que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

Considérant que le droit de préemption est un outil favorisant une saine planification municipale et la réalisation de projet dans l'intérêt de la population Contrecœuroise;

Considérant qu'il est considéré important et opportun de mettre en place des outils visant l'acquisition de propriétés afin de permettre la réalisation de projets et d'infrastructures publiques pour la population de Contrecœur.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, à des fins d'habitation, d'environnement, d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, d'éducation, de développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre 47.1), d'infrastructure publique et service d'utilité publique, de transport collectif ainsi que de réserve foncière :



Adresse(s)	Matricules(s)	Lot(s)	Propriétaire(s)	Fin visée
5026-5036, route Marie-Victorin	2579-08-8138	4814594	LIESSENS HELENE	Création d'un parc
5044-5048, route Marie-Victorin	2579-18-0747	4814595	BERTHIAUME MICHEL	Création d'un parc
5076, route Marie-Victorin	2579-18-4282	4814598	MALO PATRICK	Création d'un parc
5088, route Marie-Victorin	2579-18-5592	4814599	METIVIER MICHEL	Création d'un parc
5116, route Marie-Victorin	2579-19-8923	4814602	JACQUES DENIS	Création d'un parc
5122-5126, route Marie-Victorin	2579-29-1345	4814603	FERRON DANIEL	Création d'un parc
4885, rue des Ormes	2579-71-5544	5025715	RONA INC.	à des fins scolaires et d'éducation pour la construction d'une école
4082, route Marie-Victorin	2378-95-1105	5024963	BANLIER ALDERIC	Protection de l'environnement
1555, rue des Saules	2679-06-8904	4815056	LE GROUPE ZABO INC	Réalisation d'un projet à des fins municipales
5077-5099, rue Hurteau	2579-57-2007	4 813 260	DALLAIRE NORBERT	Réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
799, rue Papin	2579-56-3885	4 813 261	DALLAIRE NORBERT	Réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
	2579-56-8680	5 108 782	DALLAIRE NORBERT	Réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
	2579-56-7865	5 108 783	BERTHIAUME EDMOND	Réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
568, rue Lajeunesse	2579-25-5270	5 025 538	LORANGER SAMUEL	Réalisation d'un projet de logement



				abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
4933, rue Legendre	2579-25-1168	5 891 619	GESTION IMM. CONTRECŒUR INC.	Réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8)
5260, route Marie-Victorin	2580-30-5279	4 814 610	PAGE JULIEN	Création d'un parc
5241-5243, route Marie-Victorin	2580-30-7418	4 814 606	TETREAULT GILLES	Création d'un parc
5256, route Marie-Victorin	2580-30-4259	4 814 607	RIVEST MONIQUE	Création d'un parc
5260, route Marie-Victorin	2580-30-5279	4 814 608	PAGE JULIEN	Création d'un parc
	2580-30-4771	4 814 609	HURTEAU MARGUERITE SUCCESSION	Création d'un parc

ADOPTÉE

Vraie copie conforme ce, 8 février 2023

M. Thierry Larivée,
Directeur général